



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2020-119

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Direction régionale des douanes

64-2020-08-31-010 - Fermeture définitive débit de tabac Bizanos (64320) (1 page)	Page 3
64-2020-09-01-013 - Fermeture définitive débit de tabac de Souraide (64250) (1 page)	Page 5
64-2020-08-31-011 - Fermeture définitive débit de tabac situé à Pau (64000) (1 page)	Page 7

Direction régionale des douanes

64-2020-08-31-010

Fermeture définitive débit de tabac Bizanos (64320)

Fermeture définitive du débit de tabac n° 6400169D situé à Bizanos (64320)

***DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT
SUR LA COMMUNE DE BIZANOS (64320)***

LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NOUVELLE AQUITAINE

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment l'article 37 ;

DÉCIDE

la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n° 6400169D situé sur la commune de Bizanos (10 avenue Georges Clémenceau)

Fait à .BAYONNE, le 31 août 2020

Pour le directeur interrégional des douanes et droits indirects de
Nouvelle Aquitaine,
L'administrateur des douanes, directeur régional à Bayonne,
Patrice FRANÇOIS

Direction régionale des douanes

64-2020-09-01-013

Fermeture définitive débit de tabac de Souraide (64250)

Fermeture définitive du débit de tabac n° 6400635F situé à Souraide

***DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT
SUR LA COMMUNE DE SOURAIDE (64250)***

LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NOUVELLE AQUITAINE

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment l'article 37 ;

DÉCIDE

la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n° 6400635F situé sur la commune de Souraide (64250).

Fait à .BAYONNE, le 31 août 2020

Pour le directeur interrégional des douanes et droits indirects de
Nouvelle Aquitaine,
L'administrateur des douanes, directeur régional à Bayonne,
Patrice FRANÇOIS

Direction régionale des douanes

64-2020-08-31-011

Fermeture définitive débit de tabac situé à Pau (64000)

Fermeture définitive d'un débit de tabac situé à Pau (64000)

***DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT
SUR LA COMMUNE DE PAU (64000)***

LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NOUVELLE AQUITAINE

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment l'article 37 ;

DÉCIDE

la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n° 6400089U situé sur la commune de Pau (43 avenue du loup).

Fait à .BAYONNE, le 31 août 2020

Pour le directeur interrégional des douanes et droits indirects de
Nouvelle Aquitaine,
L'administrateur des douanes, directeur régional à Bayonne,
Patrice FRANÇOIS